Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Marché public de fournitures

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
# RC ECLPN_197

**Version 16.11.2026**

## Centre d'usinage vertical à commande numérique 3 axes

**Date et heure limites de remise des plis :**
**27/11/2026 à 12h00**

# Sommaire

**Article 1 : Présentation de la consultation....3**
1.1. Objet de la consultation....3
1.2. Forme et mode de passation de la procédure....3
1.3. Durée....4
1.4. Étendue du marché....4
1.5. Dossier de consultation des entreprises (DCE)....4
1.6. Modifications de détail du dossier de consultation....4
1.7. Renseignements complémentaires....5
**Article 2 : Conditions de la consultation....5**
2.1. Aptitudes et capacités....5
2.2. Condition de présentation des offres....5
2.3. Variantes....5
2.4. Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)....6
2.5. Groupement de candidats....6
2.6. Délai de validité des offres....6
2.7. Acceptation des conditions de la consultation....6
**Article 3 : Présentation des candidatures et des offres....6**
3.1. Constitution des plis....6
3.2. Modalité de remise des plis....7
3.3. Copie de sauvegarde....7
3.4. Date limite de réception des plis....7
**Article 4 : Évaluation des offres....8**
4.1. Vérification des informations relatives aux offres....8
4.2. Vérification de la conformité des offres....8
4.3. Classement des offres jugées conformes....8
4.3.1 *Méthode d'évaluation de la valeur technique*....8
4.3.2 *Méthode d'évaluation du prix*....9
4.3.3 *Méthode d'évaluation de la performance environnementale*....9
4.3.4 Note finale (100 %)....9
**Article 5 : Négociation....9**
**Article 6 : Obligations du candidat retenu....10**

Annexe 1 – Cadre technique ***(à compléter)***
Annexe 2 – Cadre de performance environnementale ***(à compléter)***

| MODIFICATIONS APPORTÉES EN COURS DE CONSULTATION | | |
|---|---|---|
| Date | Objet de la modification | Articles |
| | | |
| | | |

## Article 1 : Présentation de la consultation

### 1.1. Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en service d'un centre d'usinage vertical à commande numérique (CNC), destiné à la réalisation d'opérations de fraisage, de perçage, de taraudage et d'usinage de pièces en acier, aluminium ou plastiques, destiné au centre technique de l'armement (CTA) de l'établissement central logistique de la police nationale (ECLPN).

Cet équipement doit permettre d'absorber un volume de production important.

Les candidats peuvent présenter :

- une offre de base (non obligatoire) correspondant à l'achat d'un centre d'usinage à commande numérique neuf et ses prestations associées,
  et / ou
- une variante (non obligatoire) correspondant à l'achat d'un centre d'usinage à commande numérique d'occasion avec **2 000H maximum de mise sous tension**, et ses prestations associées.

Toute offre qu'il s'agisse de l'offre de base ou de la variante doit impérativement répondre aux exigences techniques fixées par le cahier des clauses particulières CCP ECLPN 197.

Codes de la consultation :
GM : 44.02.02 Machine et équipement industriel (hors mat impression)
Valeur principale CPV : 39300000

### 1.2. Forme et mode de passation de la procédure

Le marché est soumis au Code de la commande publique et au cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG FCS) approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021.

Il est passé suivant la procédure adaptée en vertu des articles L.2123-1, R.2123-1 1° et R.2123-4 à R.2123-5 dudit Code, avec publicité adaptée selon l'article R.2131-12 2°.

La notification vaut commande pour la fourniture de la machine et des prestations associées (ligne 1 à 5 de l'annexe financière). La prestation supplémentaire enventuelle (PSE) sera également retenue ou non lors de la notification du marché.

Le marché se compose d'un lot unique attribué à un seul titulaire. En effet, conformément à l'article L.2113-11 al. 2 du Code de la commande publique : *« la dévolution en lots séparés est de nature à*

*restreindre la concurrence ou risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations ».*

### 1.3. Durée

La durée d'exécution équivaut au délai de fabrication, livraison et installation mentionné par le titulaire dans l'annexe financière. Les prestations de maintenance quant à elles sont conclues pour une durée maximum de 48 mois à compter de la date de mise en service de la machine.

### 1.4. Étendue du marché

Le marché est passé sans montant minimum et avec un montant maximum de 90 000 € HTVA pour toute la durée du marché.

### 1.5. Dossier de consultation des entreprises (DCE)

Conformément aux articles R.2132-2 et R.2132-3, le dossier de consultation des entreprises est disponible et téléchargeable gratuitement sur le site : https://www.marches-publics.gouv.fr.

Il comprend les documents suivants :

- la lettre de candidature – imprimé LC ;
- l'acte d'engagement (AE) et son annexe financière ;
- le cahier des clauses particulières (CCP) ECLPN_197 ;
- le présent règlement de consultation (RC) et ses annexes ;
- les éventuelles réponses apportées par l'administration aux questions posées par les candidats pendant la consultation ;

Les candidats doivent se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur la plateforme PLACE. Pour toute question, les candidats peuvent télécharger le guide d'utilisation depuis la rubrique « aide » de la plateforme.

### 1.6. Modifications de détail du dossier de consultation

Les candidats ont la possibilité de poser des questions au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres. Les questions devront parvenir par écrit sur la plateforme de dématérialisation PLACE : https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise.

Les réponses à ces renseignements complémentaires éventuels sont communiquées au plus tard six jours en suivant la demande et dans la limite de six jours avant la date limite fixée pour la réception des offres. Les réponses sont transmises à l'ensemble des candidats ayant téléchargé le dossier de consultation. Seuls les candidats, préablement enregistrés sur la plate-forme de dématérialisation lors du téléchargement du DCE, recevront un courrier électronique les informant de la mise à disposition de ces renseignements.

Dans le cadre de l'utilisation de la messagerie sécurisée de la plateforme de dématérialisation pour apporter des réponses aux questions posées par des sociétés ou les informer de toutes modifications intervenant en cours de procédure, une attention particulière est demandée aux candidats.

Ces derniers sont seuls responsables du paramétrage et de la surveillance de leur propre messagerie : redirection automatique de certains mails, utilisation d'anti-spam… qui pourraient nuire à leur bonne information.

### 1.7. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, ne pouvant faire l'objet d'une question via la plateforme PLACE, les candidats s'adresseront à l'ECLPN – Bureau des marchés publics :

tél : 05 19 03 23 24 ou 05 19 03 23 25 — courriel : eclpn-marches@interieur.gouv.fr

## Article 2 : Conditions de la consultation

### 2.1. Aptitudes et capacités

Les candidats ne doivent entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner à un marché public, prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique. Ils doivent également être en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

### 2.2. Condition de présentation des offres

Les offres multiples présentées par un même candidat sont interdites. Conformément à l'article R.2151-6 du Code de la commande publique « s*i plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres* ».

Toute offre doit répondre aux exigences fixées par le CCP ECLPN_197.

### 2.3. Variantes

Les soumissionnaires sont autorisés à présenter une variante qui correspondant à l'achat d'un centre d'usinage à commande numérique d'occasion avec **2 000H maximum de mise sous tension**, et ses prestations associées.

2.4. Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)

Le candidat chiffre obligatoirement la prestation supplémentaire éventuelle (PSE) de l'annexe financière. La PSE sera retenue ou non lors de la notification du marché.

2.5. Groupement de candidats

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 7 mois à compter de la date limite de dépôt des offres fixé en page de garde du présent règlement de la consultation.

À l'échéance de ce délai, l'acheteur peut demander aux soumissionnaires de maintenir leur offre pour un nouveau délai. En cas d'acceptation notifiée par écrit, les soumissionnaires seront engagés par leur offre jusqu'à l'échéance de ce nouveau délai.

2.7. Acceptation des conditions de la consultation

La participation à la consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement de la consultation et de tous les documents constitutifs du marché.

## Article 3 : Présentation des candidatures et des offres

3.1. Constitution des plis

Les pièces suivantes sont obligatoirement à fournir au titre de la candidature et de l'offre **pour l'offre de base et ou la variante** :

- **la lettre** de candidature complétée ;
- **l'acte d'engagement** complété en totalité par la personne habilitée à engager le candidat ;
- **l'annexe financière** complétée en totalité et signée par la personne habilitée à engager le candidat ;
- l'**annexe 1** du règlement de consultation « **cadre technique** » complétée dans toutes ses rubriques ;
- l'**annexe 2** du règlement de consultation « **cadre de performance environnementale** » complétée dans toutes ses rubriques ;
- **les plans et fiches techniques** avec l**es éléments mentionnés à l'article 21 du CCP** avec les contacts des personnes en charge de l'installation.

Le candidat précise également dans son mémoire technique **la formation proposée** pour les opérateurs machine et la formation logicielle (durée, contenu, manipulation machine, besoin en salle, nombre d'agents maximum par session de formation etc).

### 3.2. Modalité de remise des plis

Les plis sont transmis sous forme électronique, exclusivement, sur la plateforme dématérialisée PLACE à l'adresse https://www.marches-publics.gouv.fr.

Les documents sont à présenter de préférence aux formats suivants : .pdf, .doc, .xls, .odt, .ods, .jpg.

Les candidats doivent se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur ce site et pour toute action sur ledit site. Un guide d'utilisation est disponible sur le site dans la rubrique « aide », afin de faciliter le maniement de la plateforme.

### 3.3. Copie de sauvegarde

Les candidats peuvent faire parvenir, en plus de leur pli dématérialisé, une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique : clé USB. Il s'agit d'une copie à l'identique du pli électronique.

Elle est envoyée sous enveloppe cachetée portant les mentions :

**« copie de sauvegarde – Ne pas ouvrir – BMP – ECLPN_197 »**
Établissement Central Logistique de la Police Nationale
**Bureau des Marchés Publics**
1 rue Faraday
CS 81 600
87 022 LIMOGES Cedex 09

### 3.4. Date limite de réception des plis

Les date et heure limites de réception des plis, et de la copie de sauvegarde, figurent en page de garde du présent règlement de la consultation.

Tout pli, parvenu à l'ECLPN après ces date et heure, et ce, quel que soit son mode d'acheminement, ne sera pas examiné. La copie de sauvegarde, parvenue hors délai, sera également éliminée.

## Article 4 : Évaluation des offres

4.1. Vérification des informations relatives aux offres

Les offres seront analysées avant les candidatures conformément aux dispositions de l'article R.2161-4 du Code de la commande publique.

Si l'acheteur constate que des pièces ou informations dont la production était réclamée au titre de l'offre sont absentes ou incomplètes, conformément à l'article R.2152-2 du Code de la commande publique, il peut demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces.

Le cas échéant, la régularisation des pièces de l'offre est effectuée dans un délai approprié qui est identique à chaque candidat. Ce délai est plafonné à dix jours.

4.2. Vérification de la conformité des offres

Il est procédé à l'analyse de la conformité des offres selon les éléments des pièces administratives et techniques remises. Seules les offres jugées conformes au CCP sont ensuite analysées et évaluées.

4.3. Classement des offres jugées conformes

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères | Points attribués |
|---|---|
| **Valeur technique** | **30,00 %** |
| **Prix** | ***60,00 %*** |
| **Environnemental** | **10,00 %** |

*4.3.1 Méthode d'évaluation de la valeur technique*

La valeur technique est notée sur 100 points ventilés de la manière suivante :

- Facilité de mise en œuvre et d'utilisation de la commande numérique et du conversationnel 50 points
- Puissance de broche, course utile, magasin, vitesses d'avance, encombrement 50 points

La note sur 100 points est ensuite ramenée à 30 points.

#### 4.3.2 *Méthode d'évaluation du prix*

Le prix forfaitaire en € HTVA mentionné à l'annexe financière est retenu pour l'évaluation du prix. Il inclut : le prix de la machine et des prestations associées y compris la PSE, le prix de la maintenance préventive année 2, 3 et 4, la formation et les accessoires divers.

Le critère prix s'évalue en fonction de la formule suivante :

NOTE VF = (panier fictif le plus bas / panier fictif de l'offre évaluée) X 60 %

De cette façon, l'offre financière la mieux cotée reçoit la note maximale pour ce critère. La notation des autres offres est proportionnelle aux écarts de montants.

#### 4.3.3 *Méthode d'évaluation de la performance environnementale*

La performance environnementale est évaluée selon les informations complétées en annexe n°1 du présent règlement de consultation avec une répartition suivante :

| Critères | Points attribués |
|---|---|
| Consommation d'énergie | 30 pts |
| Émission | 30 pts |
| Maintenance et consommables | 40 pts |

La note sur 100 est ramenée à un barème sur 10 points.

Si le candidat présente des éléments généraux sans lien avec les points mentionnés ci-dessus il peut obtenir la note de zéro.

#### 4.3.4 *Note finale (100 %)*

Les notes des critères sont additionnées sur 100 points. Les soumissionnaires seront classés par ordre décroissant, en fonction de la note finale obtenue. En cas d'ex aequo, c'est le classement du critère le plus important qui départagera les candidats.

L'offre la mieux classée (celle qui obtient la note finale la plus élevée) sera retenue sous réserve des dispositions de l'article suivant.

## Article 5 : Négociation

L'acheteur se réserve la possibilité de recourir à une ou plusieurs phases de négociation avec les candidats.

L'acheteur peut alors, tout en s'assurant du principe d'égalité de traitement entre les candidats, négocier le contenu de chacune des offres. Il peut également attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. L'entretien de négociation peut permettre à des candidats ayant déposé une offre irrégulière de régulariser celle-ci.

Après chaque tour de négociation, le candidat est invité à déposer une nouvelle offre. Ces négociations peuvent porter tant sur les aspects techniques qu'administratifs et financiers du marché, sans pour autant modifier ses caractéristiques principales.

Le nombre de tour de négociation reste à la discrétion de l'ECLPN.

Une fois que les candidats remettent leur offre finale, celle-ci est évaluée selon les mêmes critères et pondérations que leur offre initiale. Un nouveau classement des offres est établi.

## Article 6 : Obligations du candidat retenu

S'il ne les a pas produits dans son offre, le futur attributaire devra fournir dans un délai de 10 jours suivant la demande qui lui en sera faite sur la plateforme PLACE :

- le cas échéant, l'acte d'engagement complété et signé de la personne ayant pouvoir d'engager la société ;
- le pouvoir de la personne ayant la capacité de signer le marché public (Kbis, délégation).
- le relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- un extrait Kbis ou tout document équivalent ;
- les attestations et certificats des administrations sociales et fiscales justifiant qu'il a satisfait à ses obligations ;
- tout document qui justifie que le candidat retenu ne relève pas d'un motif d'exclusion de la procédure de passation du marché comme le prévoient les articles R.2343-8 à R.2343-10 du Code de la commande publique ;
- en cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ;
- les copies d'attestation d'assurance contractée pour l'exercice de l'activité.

À défaut de remise des documents attendus dans le délai imparti, l'offre sera rejetée et le candidat placé en seconde position sera sollicité.